ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A

Société anonyme Au Capital de 10.000.000 DT Siège social : 24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 TUNIS

RC TUNIS N°: B0117378/2009 / MF: 1121936/x

Suivant Procès Verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 3 avril 2014, messieurs les actionnaires de la Société Assurances Maghrebia Vie sont convoqués au siège de la société le Jeudi 29 mai 2014 à 11h00 en Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Lecture du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport Général du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2013 ainsi que les Etats Financiers du même exercice ;
- 2) Lecture du Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2013 ;
- 3) Approbation du rapport du conseil d'administration et des Etats Financiers de l'exercice 2013 :
- 4) Quitus aux Administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2013 ;
- 5) Affectation du résultat de l'exercice 2013 ;
- 6) Ratification de la cooptation d'un administrateur ;
- 7) Fixation du montant des Jetons de présence au titre de l'exercice 2013 ;
- 8) Fixation du montant des émoluments des membres du comité permanent d'audit.

Les pouvoirs doivent être déposés ou parvenir au siège de la société, cinq (5) jours au moins avant la date de la tenue de cette Assemblée Générale Ordinaire.

Messieurs les actionnaires sont avisés que tous les documents requis par la loi sont à leur disposition au siège de la société dans les délais légaux.

Le présent avis constitue une convocation personnelle pour chaque actionnaire.

Pour le Conseil d'Administration



Assemblée Générale Ordinaire du 29 mai 2014 de la société Assurances Maghrebia Vie

Ordre du jour

- Examen du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport Général du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2013 ainsi que les Etats Financiers du même exercice;
- 2) Examen du Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2013 ;
- 3) Approbation du rapport du conseil d'administration et des Etats Financiers de l'exercice 2013 ;
- 4) Quitus aux Administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2013 ;
- 5) Affectation du résultat de l'exercice 2013;
- 6) Ratification de la cooptation d'un administrateur ;
- 7) Fixation du montant des Jetons de présence au titre de l'exercice 2013 ;
- 8) Fixation du montant des émoluments des membres du comité permanent d'audit.

PROJET DE RESOLUTIONS

ASSURANCES MAGHREBIA VIE

Siège social : 24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite – 1002 Tunis

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 MAI 2014 STATUANT SUR L'EXERCICE 2013

Première Résolution:

« APRES AVOIR ENTENDU LA LECTURE DU RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR L'EXERCICE 2013, L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE APPROUVE LE RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS SON INTEGRALITE AINSI QUE LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2013 TEL QU'ILS LUI ONT ETE PRESENTES ET DONNE QUITUS ENTIER ET SANS RESERVE AUX ADMINISTRATEURS POUR LEUR GESTION AU TITRE DE L'EXERCICE 2013. »

MISE AUX VOIX, CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A

Deuxième Résolution :

« L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE, APRES AVOIR ENTENDU LA LECTURE DU RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIF A L'EXERCICE 2013, ENTRANT DANS LE CADRE DES ARTICLES 200 ET 475 DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES, PREND ACTE DE CE RAPPORT DANS SON INTEGRALITE ET APPROUVE TOUTES LES OPERATIONS QUI Y SONT CITEES. »

MISE AUX VOIX, CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A

Troisième Résolution:

«L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE APPROUVE L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2013, TELLE QUE PROPOSEE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION COMME SUIT :

Bénéfice de l'exercice :	5 121 095,169 DT
+ Report à Nouveau Antérieur :	2 500 382,710 DT
Premier Reliquat :	7 621 477,879 DT
- Réserve Légale :	381 073,894 DT
Deuxième Reliquat :	7 240 403,985 DT
- Réserves pour Réinvestissements Exonérés :	1 422 032,000 DT
Troisième Reliquat :	5 818 371,985 DT
- Autres Réserves (Fonds social) :	55 000,000 DT
Quatrième Reliquat :	5 763 371,985 DT
- Dividendes	900 000,000 DT
- Report à nouveau	4 863 371,985 DT»

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE FIXE PAR AILLEURS LA DATE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES RELATIFS A L'EXERCICE 2013 A PARTIR DU 1 ^{ER} AOUT 2014.»
MISE AUX VOIX, CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A
Quatrième Résolution :
« L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE, RATIFIE LA COOPTATION FAITE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, LORS DE SA SEANCE DU 3 AVRIL 2014, DE MONSIEUR ROBERTO GASSO EN TANT QUE REPRESENTANT PERMANENT DE LA SOCIETE ASSICURAZIONI GENERALI S.P.A EN REMPLACEMENT DE MR ALESSANDRO DONÀ POUR LE RESTANT DE SON MANDAT. »
MISE AUX VOIX, CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A
<u>Cinquième Résolution</u> :
« L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE, DECIDE DE FIXER LE MONTANT DES JETONS DE PRESENCE POUR L'EXERCICE 2013 ADINARS BRUTS PAR ADMINISTRATEUR. »
MISE AUX VOIX, CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE
Sixième Résolution :
« L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE, DECIDE DE FIXER LE MONTANT DES EMOLUMENTS DES MEMBRES DU COMITE PERMANENT D'AUDIT POUR L'EXERCICE 2013 A DINARS BRUTS PAR MEMBRE SOIT DINARS AU TOTAL »
MISE AUX VOIX, CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A
Septième Résolution :
« L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DONNE TOUS POUVOIRS AU PORTEUR D'UN EXTRAIT DU PRESENT PROCES VERBAL POUR EFFECTUER TOUS DEPOT ET REMPLIR TOUTES FORMALITES LEGALES. »
MISE AUX VOIX, CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A